



Changement de destination d'un bien acheté en loi scellier

Par **Amluc**, le **25/08/2015** à **18:10**

Bonjour,

Je suis kinésithérapeute et souhaite créer un cabinet. Une connaissance me propose son appartement en location dont il est propriétaire, qui serait idéal une fois aménagé. Il faut alors faire une demande de changement de destination du bien. Ceci n'étant pas un problème au premier abord. Mais Il vient de me dire qu'il risque d'y avoir un soucis puisqu'il a acheté ce bien dans le cadre de la loi scellier et qu'apparemment dans ce cas le changement de destination n'est pas possible à moins peut-être de rembourser les abattements fiscaux dont il a bénéficié (ce qui n'est pas envisageable). Mais nous en sommes pas certains, j'aimerais avoir une confirmation afin de savoir si je cherche un autre local ou si je reste sur celui ci. Merci pour votre aide.